Demande individuelle d'inscription sur la LEC au titre de l'article L.20 II.
(radiation en méconnaissance de L. 18)

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE

DEMANDE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Cadre réservé au requérant à remplir intégralement

Je, soussigné(e) :

- NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules) : .....

- NOM D'USAGE : .....

- Prénoms : .....

- Date et lieu de naissance : .....

- Adresse du domicile (en lettres majuscules, ville et pays): .....

.....

Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire de *(ville et pays):* .....

Date et signature de l'électeur(trice)

ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE RADIATION

Cadre réservé au consulat général ou à l'ambassade de France

Je, soussigné(e) : .....

ai l'honneur de faire savoir au Tribunal d'instance de Paris que cet(te) électeur(trice) a été radié(e) de la liste consulaire de : ……..

☐ Par le poste, en raison de (motif de radiation) : .....

Un courrier de radiation a été adressé le : …… à l'adresse connue de l'électeur (courriel ou adresse physique) et aucun recours administratif n'a été formé

☐ le cas échéant, le courrier a été retourné au poste

Si possible, joindre courrier et copie du retour (courriel, enveloppe)

☐ Par l'INSEE, en raison de (motif de radiation): .....

Date, signature et cachet

A adresser, <u>accompagné d'une copie de la pièce d'identité de l'électeur(trice), au</u> :

Tribunal d'Instance de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75017 Paris, France
election.ti-paris@justice.fr

Attention : tous les champs sont à renseigner obligatoirement

Cadre réservé au Tribunal d'Instance

JUGEMENT

( ) Vu la demande d'inscription sur une liste électorale consulaire ;
Vu l'attestation de l'administration relative aux conditions de radiation ;
Vu le décret n°2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 et l'article L.20 II. du code électoral ;
Attendu que la demande a été examinée ; qu'il convient d'y faire droit / de la rejeter.

PAR CES MOTIFS

Statuant en matière électorale et en dernier ressort,
Autorise ( ) l'inscription immédiate de la partie requérante;
( ) le maintien de la radiation de la partie requérante ;
Dit que le présent jugement sera notifié aux parties intéressées.

Fait à Paris, le 20….

Le Greffier

Le Président délégué au Tribunal d'Instance de Paris